

DUGNY-LE BOURGET

Coup d'envoi d'une métamorphose programmée

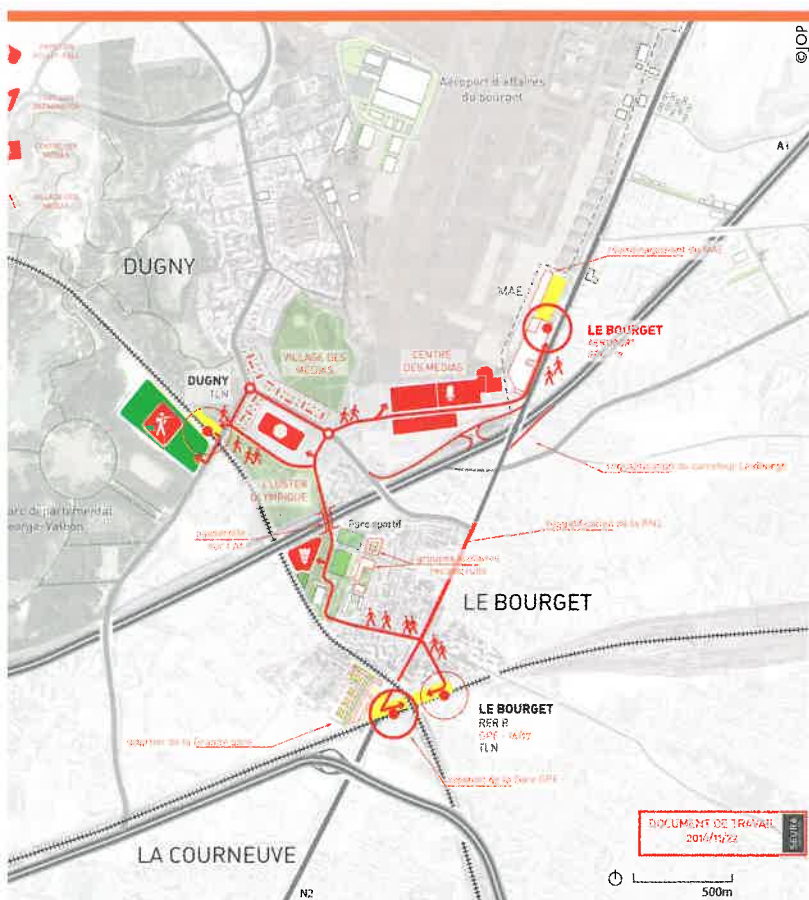
Les communes du pôle métropolitain du Bourget figurent en bonne place dans le dossier de candidature. Le centre des médias, le village des médias et plusieurs sites de compétition prendront place sur leur territoire en cas de victoire : l'occasion de créer du lien urbain entre des secteurs très enclavés.



Centre des médias, village des médias et cluster olympique : des installations qui accélèrent la transformation du territoire

Les actuels projets d'aménagement de la zone de Dugny-Le Bourget, en Seine-Saint-Denis, sont beaucoup plus anciens que la candidature de Paris à l'organisation des Jeux de 2024. Pourtant, depuis 2016, l'objectif olympique a rassemblé les ambitions des différentes collectivités du territoire pour créer une véritable dynamique

et rassembler des morceaux de ville jusque-là éparés. Tout est parti du positionnement du centre des médias, installation clé des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'une des plus importantes de l'organisation en termes capacitaires. L'enjeu est en effet d'accueillir 20 000 journalistes accrédités plus quelque 5 000 non accrédités. L'emplacement du Stade ---



Preille au-dessus de l'A1 désenclave Dugny
et crée les itinéraires en modes doux

permettront de renforcer l'offre et de développer l'attractivité de cet équipement emblématique du territoire, qui a notamment accueilli la COP 21 en décembre 2015.

LOGIQUE DE TERRITOIRE, RECHERCHE DE LIENS

Une fois cette première pièce du puzzle posée, l'ambition du territoire s'est muée en désir de dépasser l'intangible et s'est conjuguée avec la proposition du Comité de candidature d'installer sur ce secteur plusieurs sites de compétition. « Le cluster olympique doit s'inscrire dans les stratégies territoriales existantes, pensées et validées par les élus locaux », explique Vincent Bourjaillat, directeur général de la SPL Le Bourget Grand Paris, qui regroupe cinq collectivités dont les communes du Bourget et de Dugny. Ces stratégies, quelles sont-elles ? « Il s'agit tout d'abord de renforcer les atouts du territoire que l'on travaille depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire l'aéroport du Bourget et ses grands équipements internationaux, et le système de transports collectifs qui va faire du territoire une rotule du nord de l'Ile-de-France avec l'implantation des gares des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express. Ensuite, il s'agit de créer de la continuité urbaine et de faire du lien entre les morceaux de ville. La grande difficulté de ces villes de banlieue est qu'elles sont issues de constructions par plaques : on a mis des bouts de zones industrielles, des bouts de lotissements, des bouts de grands ensembles, et tout cela ne

fait pas vraiment ville. Il faut continuer à faire de la ville, créer des continuités, résorber les coupures, travailler à l'absorption des différences entre les quartiers. Après plusieurs hypothèses, on a cherché à positionner les équipements pour qu'ils participent à cette logique de territoire, de construction de liens », détaille Vincent Bourjaillat. Le cluster olympique est finalement venu comme la clé de voûte de tous les projets.

LE TERRAIN DES ESSENCES, NOUVELLE ENTRÉE « VERTE » DU TERRITOIRE

La réflexion la plus ancienne portait sur le secteur du Terrain des essences, à l'extrémité du parc Georges-Valbon et à proximité de la future gare du tramway T11 de Dugny-La Courneuve. « On a fait le constat que ce parc s'était un peu construit dos à la ville. Il était au départ un moyen de se protéger contre l'urbanisation. Aujourd'hui, il faut recréer des liens plus harmonieux entre la ville et le parc », plaide Pierre Gaconnet, chef du service développement et mobilité au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Après avoir constaté la richesse de ce site en bordure d'un parc classé Natura 2000, le département a engagé une consultation internationale en 2014. C'est seulement à la fin du dialogue compétitif que la candidature de Paris 2024 s'est confirmée. Les quatre équipes qui concouraient ont alors intégré la possibilité d'accueillir les Jeux. « Pour les Jeux, nous avons donc une équipe disponible, avec un projet en tête, des moyens et des compétences adaptés au site, capable de travailler avec

de France et du centre aquatique, à quelques kilomètres à peine, et la volonté de compacité exprimée par le comité de candidature ont fortement orienté les réflexions autour du choix de l'emplacement du futur centre des médias. Une fois écartée la possibilité de recourir à Paris Expo, porte de Versailles, le comité de candidature a jeté son dévolu sur le parc des expositions de Paris Le Bourget, lequel est vite devenu un « intangible » du projet.

En quoi ce parc répond-il aux exigences du cahier des charges olympique ? « Tout d'abord, parce qu'il entre dans la logique du CIO d'utiliser des équipements existants », pointe Laurent Chiron, directeur commercial de Viparis, gestionnaire du parc. Ensuite, parce qu'il s'agit d'un immense espace de 80 000 m², très flexible et disposant d'une importante superficie en extérieur. Quant à la desserte, elle sera assurée par la future station de métro de la ligne 17, à seulement 500 m de là, en plus de l'accès direct à l'autoroute A1 qui sera équipée en voies olympiques.

Pour accueillir le centre des médias, le parc des expositions de Paris Le Bourget nécessitera toutefois quelques aménagements, dont un rehaussement du hall 3 de façon à porter le plafond de 4,70 m à 9 m, selon les exigences du centre de diffusion international d'où partiront les images des Jeux vers le monde entier. Une modification qui n'est pas pour déplaire à Laurent Chiron : « La rénovation de ce bâtiment qui date des années 1950 va permettre au parc des expositions de se mettre au niveau des standards français, de Villepinte et de la porte de Versailles ». Au final, les Jeux

le Comité de candidature. Si nous n'avions pas engagé de dialogue compétitif, nous aurions été en difficulté pour sortir un projet crédible en quelques mois», estime Pierre Gacconnet. De son côté, le Comité de candidature a vu dans le Terrain des essences une configuration idéale pour les épreuves de tir : un sol plat de 13 ha, « pas si facile à trouver », selon Patricia Pelloux, responsable des sites et infrastructures au Comité de candidature GIP Paris 2024. Autre avantage aux yeux du GIP : la possibilité d'associer la discipline à d'autres compétitions, en l'occurrence le volley-ball et le badminton, et donc renforcer l'intérêt du cluster. L'épreuve de tir et ses installations temporaires capables d'accueillir un peu plus de 3 000 spectateurs ne seront qu'un des épisodes de l'évolution du Terrain des essences, et « les Jeux vont ainsi, en héritage, contribuer à la renaturation du site », souligne Patricia Pelloux.

Actuellement en friche, cet ancien centre de stockage de carburants pour l'armée va devenir à terme une extension du parc Georges-Valbon et ainsi permettre de « sanctuariser la limite entre grands espaces ouverts et nouveaux programmes », explique Antoine Viger-Kohler, de l'agence d'architectes-urbanistes TVK, lauréate du concours lancé par le Département. L'ouverture de la gare de la ligne du tram T11 dès septembre 2017 va lancer la première « saison » du scénario imaginé par TVK : la dépollution et la renaturation du Terrain des essences pour en faire un parc-laboratoire à l'échelle métropolitaine. Suivront l'accueil des Jeux Olympiques puis l'extension du parc Georges-Valbon qui offrira une nouvelle porte d'entrée sur le territoire.

**Le village des médias
deviendra
un écoquartier
de Dugny**

Restait à régler l'accès au site depuis la gare du T11, prévue d'abord pour desservir la ville de Dugny. Il est désormais prévu d'ajouter un encorbellement au pont routier pour permettre les cheminements piétons et vélos.

LE VILLAGE DES MÉDIAS, UN FUTUR QUARTIER

Assurer la continuité des « morceaux » de la ville de Dugny, c'est encore ce qui a présidé au choix de l'emplacement du village des médias, qui deviendra à terme un nouvel écoquartier de la commune, profitant notamment de l'implantation de la gare T11.

L'installation d'un lieu de résidence pour les journalistes ne fait pas partie du cahier des charges du Comité international olympique. Pour le GIP Paris 2024, une offre d'hébergement à proximité immédiate du centre des médias et à prix abordable pour la presse est un « plus » de la candidature, qui permettra d'améliorer les conditions de confort et

les temps de trajet des journalistes et encouragera « une couverture médiatique sans précédent » de l'événement.

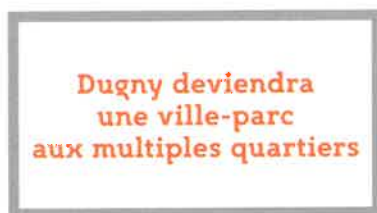
Là encore, les réflexions menées lors du dialogue compétitif ont permis au site de Dugny de se positionner pour accueillir le village des médias. Situé aux abords du centre des médias, ce village pourrait héberger jusqu'à 4 000 journalistes durant les Jeux. Pour Antoine Viger-Kohler, « le village des médias s'implante dans la continuité de l'espace habité de Dugny et en lien avec la gare. Il préfigure l'urbanisation du plateau, avec une structure d'espaces publics qualitatifs, comme une lisière ---

Une image d'ambiance du futur village des médias



--- sportive». À ce stade de la réflexion, le dimensionnement des espaces et les solutions d'aménagement ne sont pas encore définis. C'est une des clés de la méthode du cabinet TVK : « Plus on va avancer, plus il y aura d'incertitudes. Il faut être capable de dessiner ce que l'on maîtrise. C'est le processus de scénarisation. Les fondamentaux sont capables d'absorber des évolutions de programme. L'important est de savoir quels objectifs on vise », explique Antoine Viger-Kohler.

En l'occurrence, ce que les collectivités et leurs partenaires visent, ce sont 1 500 nouveaux logements, en accession libre à 80 %, de façon à rééquilibrer un parc communal constitué aujourd'hui de 75 % de logements sociaux dans une ville de 10 000 habitants. Quant à la typologie des logements, elle ne devrait pas être bouleversée par l'implantation du village des médias. « Nous avons souhaité qu'il n'y ait pas que des petits logements. Les journalistes et les équipes médias peuvent vivre à plusieurs comme cela a déjà eu lieu dans le passé. La destination des logements pendant les Jeux aura donc peu d'incidence sur la répartition à terme », pointe Antoine Viger-Kohler.



UNE PASSERELLE, TRAIT D'UNION ENTRE DUGNY ET LE BOURGET

Avec ce nouvel écoquartier très planté, où la qualité de vie sera recherchée, Dugny amorce son désenclavement. Aujourd'hui semblable à « une île, entourée par l'aéroport, un parc, l'autoroute, et dépourvue de desserte en transports en commun lourds », selon Vincent Bourjaillat, la commune bénéficiera non seulement d'un accès direct au tramway, mais aussi au Bourget et à son futur grand pôle de transport. L'articulation de la future liaison entre les deux communes se fera grâce à l'implantation d'éléments centraux du projet olympique : les pavillons temporaires de volley-ball et du badminton. Pourtant, la localisation des deux salles de volley-ball de 12 000 et 5 000 places à Dugny n'allait pas de soi. En cause : l'autoroute A1 qui sépare Le Bourget de Dugny et empêche le cheminement des futurs spectateurs. C'est là qu'une décision clé a été prise pour rendre non seulement le projet olympique viable mais aussi pour créer le chaînon manquant donnant un sens global au projet urbain : la création d'une passerelle au-dessus de l'autoroute. « Notre étude a démontré qu'il était impossible de mettre les pavillons du volley-ball et du badminton sur le Bourget, car cela occupait tous les espaces utilisés par les activités sportives. Mettre tout du côté de Dugny était également inenvisageable, les études de transport du STIF ayant démontré que la ligne de tramway ne serait pas assez capacitaire pour desservir le cluster olympique. Or l'objectif est de faire venir les spectateurs en transport en commun. Pour cela, il fallait nous appuyer sur le RER B et les futures lignes 16 et 17 du Bourget. D'où la proposition de positionner le cluster à cheval sur l'A1 », explique Marie Evo, architecte-urbaniste à l'agence Devillers et Associés. En assurant une continuité urbaine, la passerelle accentuera la communauté de vie existant entre Dugny et Le Bourget en termes d'usages quotidiens. De plus, elle permettra, grâce à un travail fin sur la topographie, de raccrocher les voiries du quartier de la Comète, aujourd'hui coincé dans un cul-de-sac entre l'autoroute et la route départementale, au

quartier qui verra le jour une fois les pavillons temporaires du volley-ball démontés.

Le futur site olympique de volley-ball est un vaste plateau d'environ 5 ha occupé par deux entreprises : une société de logistique dont le déménagement était déjà envisagé, et la société Chimirec. « Les Jeux nous donnent l'opportunité d'accélérer la relocalisation de ces entreprises vers des secteurs de moins forte pression urbaine, sans confrontation avec des quartiers résidentiels, et de prévoir des possibilités supplémentaires de couture urbaine entre les deux villes. La mobilisation de ces fonciers est incluse dans le budget d'investissement en infrastructures des Jeux. Cela nous permet de ne pas être obligés d'accepter un programme peu qualitatif pour des impératifs budgétaires, de ne pas raisonner uniquement dans une logique économique. Nous avons obtenu du temps pour définir ce qu'on fera à cet endroit », précise Vincent Bourjaillat.

Le projet olympique, notamment la disposition du pavillon de volley-ball, a été conçu avec les architectes du comité de candidature, le cabinet Populous, de manière à laisser en héritage un réseau viaire cohérent qui connecte le réseau actuellement en impasse de ce secteur. Il permet également d'introduire dans ce réseau d'espaces publics les bassins de la Molette, aujourd'hui non accessibles au public.

Non loin de là, l'Aire des vents, célèbre pour abriter la Fête de l'Huma chaque année – mais où le vent souffle trop souvent dans le vide... – pâtit d'un manque d'appropriation par les habitants. Ici encore, une lisière plantée, des équipements légers et des jeux pour enfants revaloriseront l'espace aux yeux des habitants. « Dugny deviendra une ville-parc aux multiples quartiers grâce à la reconversion des sites olympiques en saison 2 », résume Antoine Viger-Kohler.

LE PARC SPORTIF DU BOURGET « TRANSCENDÉ »

La dernière pièce du puzzle se trouve de l'autre côté de la future passerelle, sur le territoire du Bourget, précisément à l'endroit de l'actuel parc sportif communal, qui présente la particularité d'être bordé de plusieurs établissements scolaires. Ici, les Jeux implanteront un site d'entraînement de badminton, comprenant huit terrains, et une aréna temporaire de 7 000 places pour les compétitions : badminton pendant les Jeux Olympiques, badminton et escrime en fauteuil pendant les Jeux Paralympiques.

Sur une aire offrant actuellement les seules installations sportives de la ville, l'opération était délicate à monter. « L'enjeu est de faire en sorte que le projet assure la continuité des pratiques sportives. Il serait paradoxal que, pour accueillir les Jeux, les sportifs du territoire soient obligés d'arrêter de pratiquer », prévient Aglaé Bernard, chef de projet JOP à la SPL. Ces sportifs du territoire devraient, à terme, se réjouir de la tenue des Jeux au Bourget. À l'exception du terrain de football récemment refait, l'ensemble souffre d'obsolescence. « Tout cela fonctionne mais est vieillissant. La piscine a de gros problèmes de déperdition thermique, les tribunes du terrain d'honneur et le gymnase sont en mauvais état », détaille Marie Evo. Même constat pour les écoles maternelle et primaire adjacentes : « On a fait un diagnostic sur l'état de vétusté,

bâtiment par bâtiment. Petit à petit, la ville s'est faite à l'idée que ces groupes scolaires devaient être démolis», poursuit Marie Evo. La future programmation inclut ainsi, outre les deux écoles reconstruites, un second terrain de football, des courts de tennis couverts et découverts, un city-stade, un espace de jeux libres, un terrain de boules, mais aussi une piscine, un dojo, deux gymnases, un spa, un centre de fitness, etc.

Équipement majeur du projet, un pôle espoir paralympique a été imaginé par Duval Conseil, spécialiste de l'immobilier et de l'équipement sportif et dirigé par l'ancien champion olympique d'escrime Philippe Riboud, qui a convaincu le GIP de l'inclure dans l'héritage des Jeux. Il donnera au parc sportif une vocation métropolitaine. Construit sur l'emprise du pavillon temporaire de badminton, ce pôle espoir paralympique accueillera 50 jeunes de six disciplines, scolarisés dans les collèges et lycée voisins. « Avec le handisport, on ne fait pas juste un parc sportif rénové, on en profite pour faire progresser la société. C'est aussi un beau projet pour la Fédération française handisport qui essaie de structurer des centres de détection des jeunes. Cela correspond à une vraie demande sociale et fait sens au niveau de l'utilisation des équipements, lesquels seront mutualisés et ne serviront pas uniquement aux athlètes paralympiques », précise Aglaé Bernard.

En attendant ces réalisations, une opération-tiroir a été imaginée pour assurer la continuité des pratiques sportives. Un puzzle dans le puzzle, en quelque sorte. À terme, l'héritage va donner une nouvelle dimension au parc sportif du Bourget. « Notre diagnostic a montré que cet équipement était très enclavé, manquait d'accroche à la ville. Le projet sera transcendé et deviendra, avec le pôle espoirs paralympique, un nouvel attracteur métropolitain, positionnant ainsi le Bourget dans le Grand Paris », plaide Marie Evo. En effet, pour acheminer les spectateurs du pôle de transports du Bourget vers le site du badminton puis, grâce à la future passerelle, vers celui du volley-ball, le parc sportif deviendra un espace paysager ouvert sur la ville.

Dans la plaine Saint-Denis, l'arrivée du Stade de France pour la Coupe du monde 1998 a été un levier de développement important. La candidature de Paris 2024 peut jouer un rôle similaire pour le pôle du Bourget. Obtenir un effet levier sur la mutation de ce secteur, tels apparaissent la conviction et l'objectif de l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet. ■ **Jean Damien Lesay**

Un héritage pour Le Bourget : le futur parc sportif

